



Avis de Soutenance

Monsieur Robert MEBENGA M'ENAM

Sciences Economiques

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Trois essais sur la conduite de la politique monétaire dans la zone CEMAC

dirigés par Monsieur Patrick VILLIEU

Ecole doctorale : Sciences de la Société : Territoires, Economie, Droit - SSTED

Unité de recherche : LÉO - Laboratoire d'Economie d'Orléans

Soutenance prévue le **vendredi 18 juin 2021** à 14h30

Lieu : Laboratoire d'Économie d'Orléans Faculté de Droit d'Économie et de Gestion Rue de Blois - BP 26739 45067

ORLÉANS Cedex 2 Tél : (33) (0)2 38 41 70 37 Fax : (33) (0)2 38 41 73 80 ORLEANS

Salle : Visio et/ou Salle des thèses (DEG)

Composition du jury proposé

M. Patrick VILLIEU	Université d'Orléans	Directeur de thèse
M. ALEXANDRU MINEA	Université de Clermont-Auvergne	Rapporteur
Mme Florina-Cristina BADARAU	Université de Bordeaux	Rapporteuse
M. Franck MARTIN	Université de Rennes 1	Examineur
M. Jean-Paul POLLIN	Université d'Orléans	Examineur
M. Yannick LUCOTTE	Université d'Orléans	Examineur

Mots-clés : politique monétaire, objectif d'inflation, chocs monétaires, ancrage monétaire, règles de politique monétaire,

Résumé :

La présente thèse dont l'opportunité pourrait être bien saisie à travers les difficultés des pays de la CEMAC à soutenir de manière stable l'activité, propose une analyse de l'efficacité de la politique monétaire de la BEAC à partir d'une investigation mettant en selle le niveau de congruence de certains éléments essentiels à cette politique, avec les caractéristiques économiques des pays de la zone. Dans le premier chapitre, nous discutons de la pertinence de l'objectif d'inflation de la BEAC, et montrons à partir d'une courbe de Phillips hybride, puis à l'aide d'un modèle non linéaire à transition lisse, que l'objectif actuel de 3%, nettement inférieur à l'objectif empiriquement évalué à 4,53%, limite sa capacité à lisser la conjoncture. Dans le deuxième chapitre, nous poursuivons l'analyse en nous interrogeant sur la capacité des autorités à tirer parti du supplément d'efficacité qu'offrirait une cible proche de 4,53%. L'évaluation du mécanisme de transmission montre que la forte immunité du système bancaire aux chocs monétaires compromet significativement l'efficacité de la politique monétaire. Le relèvement de la cible d'inflation ne produirait donc les effets attendus qu'en présence d'un système bancaire moins résilient aux innovations de politique monétaire. Le troisième chapitre qui se situe dans le prolongement des deux premiers, est consacré à l'identification de la règle de politique monétaire la plus apte à stabiliser le système économique des pays de la CEMAC. L'investigation économétrique effectuée à l'aide d'un modèle dynamique avec anticipations rationnelles permet de conclure à la supériorité des règles de masse monétaire sur les règles de taux d'intérêt, et de légitimer l'ancrage monétaire de la BEAC, adopté à la faveur des réformes introduites à la fin des années 1980.